



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE SHIPPAGAN À LA SALLE ERNEST RICHARD**

DATE : Le 10 juillet 2018

HEURE : 19h35

PRÉSENCES : Anita Savoie Robichaud, Rémi Hébert, Marie-Lou Noël, Kassim Doumbia, Patrice-Éloi Mallet, Brigitte Mazerolle Arseneau et Mylène Chiasson.

ABSENT : Percy Mallet

Points à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h35

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Résolution : Plan pour le programme du Fonds de la taxe sur l'essence

Au niveau du plan quinquennal des dépenses en immobilisations 2014-2018 de la Ville de Shippagan, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal autorise la municipalité à défrayer 9 000\$ plus les taxes pour payer les frais de consultant pour l'élaboration du plan de gestion des actifs et à utiliser la balance du fonds restant, soit un montant d'environ 300 000\$ pour contribuer à la rénovation de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Résolution : Incitatif – Pâtisserie de l'Acadie

Suite à une demande d'Éric Chiasson, propriétaire de la Pâtisserie de l'Acadie à Shippagan, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité accepte de verser un incitatif à raison de 50% des montants de taxes d'eau et d'égout pour les années 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 3 375\$, soit de 1 125\$ par année afin d'encourager le développement économique de la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PV réunion extraordinaire 10 juillet 2018

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie Robichaud MAIRE
Brigitte Mazerolle Arseneau SECRÉTAIRE MUNICIPAL
adjointe

6. Résolution : Demande d'aide financière – projet monument Administration portuaire

Suite à une demande de contribution financière pour leur projet de monument pour rendre hommage aux artisans de l'industrie de la pêche et de l'aquaculture, le développement du projet étant prévu lors de l'été 2019, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil municipal accepte d'octroyer un montant total de 10 000\$ pour ce projet, soit de 5 000\$ par année pour deux (2) ans à partir de 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Résolution : Conception et développement du site Internet de la municipalité

Afin d'offrir la technologie la plus récente et la plus efficace, une convivialité, une excellence de conception et un contenu personnalisé qui parle à notre public cible, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal autorise la municipalité à retenir les services de la compagnie Boutique PROWEB par MaaS Pros pour la conception et le développement du site Internet de la Ville de Shippagan au montant d'environ 12 000\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Résolution : Demande d'aide financière – Le banquet du pêcheur du Festival des pêches et de l'aquaculture du N.-B. à Shippagan

Suite à une demande de contribution financière du comité du 60^e anniversaire de la Ville de Shippagan afin de couvrir les frais des entrées aux crevettes lors du banquet du pêcheur du festival, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un montant de 1 000\$ à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Résolution : Demande d'aide financière – 3^e Édition École d'été de perfectionnement sur le vieillissement - UMCS

Suite à une demande de contribution financière de l'Université de Moncton campus de Shippagan afin de couvrir les frais du dîner qui aura lieu le mercredi 22 août 2018 dans le cadre de cette 3^e édition, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Kassim Doumbia d'octroyer un montant de 500\$.

Quatre (4) personnes pour et une (1) personne contre.

Le conseiller Rémi Hébert vote contre la proposition.

ADOPTÉE

10. Résolution : Citoyen honoraire – Jean-Guy Rioux

Après évaluation des candidatures reçues, il est proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que M. Jean-Guy Rioux soit nommé comme Citoyen honoraire de la Ville de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Résolution : Vente de terrain (ancienne voie ferrée) - Aurèle Godin

La municipalité a reçu une demande de M. Godin afin d'acheter une parcelle de terrain de l'ancienne voie ferrée portant le NID 20749347. Après avoir vérifié l'intérêt des deux propriétaires des propriétés adjacentes à la parcelle, il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre la parcelle à Aurèle Godin au montant de 0.25 cent du pied carré à condition qu'il assume les frais légaux et d'arpentage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Résolution : Forum des loisirs

Le forum des loisirs organisé par la Ville de Shippagan s'est déroulé le 18 novembre 2017 et avait pour but de consulter la population en matière de loisirs et de se doter un plan de développement pour les prochains cinq (5) ans. Un comité des loisirs fut formé suite au forum afin d'établir le plan d'action. Il est donc proposé par le conseiller Rémi Hébert appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal autorise l'administration à poursuivre le plan d'action proposé avec quelques modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Résolution : Adoption d'un nouvel arrêté de lotissement – demande d'avis de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le conseil municipal autorise la municipalité à demander au Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'un nouvel arrêté de lotissement. En vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, il sera demandé à la commission de faire l'étude du projet et de nous communiquer leur avis écrit dans les 30 jours suivant cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Résolution : Club VTT – demande de passage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Club VTT pour avoir accès à deux propriétés lui appartenant, soit la propriété portant le NID 20453031 et celle portant le NID 20764734;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'accord de tous les propriétaires des terrains adjacents au sentier de VTT;

ATTENDU QU'au niveau de la propriété portant le NID 20453031, les membres du club devront emprunter l'extrême droite, vis-à-vis la façade sur le boulevard J.D. Gauthier, pour tout le long de la propriété jusqu'à l'avenue Hôtel-de-Ville;

Il est donc proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Rémi Hébert que le conseil municipal autorise l'accès des deux propriétés mentionnées ci-haut au Club VTT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 20h

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.